

La liberté avance en Macronie : obligation de déclarer chaque poisson pêché à Marseille !!!

écrit par Christine Tasin | 29 décembre 2023





Yves Tambon, responsable de l'école de pêche de la Pointe-Rouge fulmine. "Ses" petits devront peut-être rejoindre la barge avec leur smartphone. Photos Nicolas Vallauri et Dorian D'Amore.

"Un projet d'arrêté fixant une nouvelle réglementation pour les pêcheurs de loisir fait monter la colère dans les ports de la ville. Les pratiquants s'élèvent notamment contre une application les contraignant à déclarer chaque poisson pris"...

(Suite réservée aux abonnés de La Provence).

<https://www.laprovence.com/article/region/35494214061525/declarer-chaque-poisson-ce-projet-de-reglementation-declenche-la-colere-des-pecheurs-de-loisir-a-marseille>

Je vous assure qu'en voyant le titre de l'article, j'ai foncé regarder sa date, pensant à un premier Avril... Las ! L'article date bien de décembre 2023 ! Un monde de fous, direz-vous ? Non, un monde chaque jour plus totalitaire.

Ça va devenir une vraie partie de plaisir d'aller pêcher la soupe de poisson du soir au cours d'une petite virée en

bateau dans les calanques !

Article 1 : smartphone obligatoire pour prendre en photo le petit poisson attrapé.

Article 2 : un double décimètre obligatoire pour mesurer la bestiole.

Article 3 : une balance de précision indispensable pour peser le dit poisson.

Article 4 : ~~une montre pour indiquer le jour, l'heure, les minutes~~—Suis-je sotté ! On est en 2023, si le smartphone est obligatoire, on a forcément l'heure et les minutes..

Article 5 : il faut une boussole pour noter latitude et longitude de la prise. Mais sans doute qu'avec votre smartphone vous aurez Google maps...

Article 6 votre servante n'a jamais pêché et ne connaît pas les règles, c'est sans doute pourquoi je ne comprends pas pourquoi il faudrait déclarer chaque poisson pêché... dans les zones interdites de pêche... Quelque chose m'échappe, quelque chose m'échappe... Bon, je galège, je suppose que quand il est écrit la pe[^]che est interdite, c'est qu'elle est interdite aux pêcheurs professionnels mais qu'elle demeure possible pour le pékin moyen qui se contente du poisson nécessaire à sa famille. Si avec tout cela il en reste encore c'est vraiment qu'ils ont faim et pas un sou !

À Marseille (Bouches-du-Rhône), les pêcheurs sont en colère contre le projet de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM) qui envisage de les obliger à enregistrer toutes les prises effectuées. Un arrêté qui pourrait entrer en vigueur dès le 1er janvier.

Pour les pêcheurs de loisirs, les règles vont bientôt changer. Début 2024, ils devront déclarer chacune de leurs captures.

Taille, poids, espèce mais aussi l'heure et le lieu de la prise, tout devra être précisé dans une application avec, si possible, une photo du poisson. Cette expérimentation, voulue

par l'État, sera notamment menée dans les eaux du [Parc national des Calanques à Marseille](#) (Bouches-du-Rhône).
Objectif : collecter plus de données sur les poissons prélevés.

Les pêcheurs contrariés

Dans les Calanques, la pêche est interdite sur 4 000 hectares, pour permettre à certaines espèces de se reconstituer. Les contrôles y sont fréquents. Avec les données fournies par les pêcheurs de loisirs, le parc pourra mieux identifier les zones de pêche en fonction de la recherche. Mais avant même son entrée en vigueur, cette déclaration obligatoire des poissons prélevés contrarie les pêcheurs amateurs. L'expérimentation devrait être lancée dans deux aires marines protégées avant peut-être une généralisation à toute la France d'ici 2026.

https://www.francetvinfo.fr/marseille/calanques-de-marseille-les-pecheurs-vont-devoir-declarer-leurs-prises_6269154.html

Ils sont où les Bonnets rouges Marseillais ? Que de la gueule ? A moins qu'il n'y ait plus de révoltés français, de patriotes à Marseille... ???